Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1620

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Après la description générale du projet, nous poursuivons cette semaine notre exploration par l'analyse de deux innovations.

Pour qu'autonomie rime avec efficience

Le fédéralisme, principe fondamental du régime politique helvétique. L'affirmation sonne bien, mais la réalité apparaît moins brillante. Au fil des décennies, la Confédération s'est vue confier de multiples tâches. Pour l'essentiel elle en délègue l'application aux cantons qui deviennent ainsi des sous-traitants de l'Etat central.

Lorsque Berne accorde son aide financière aux cantons pour la réalisation de tâches qui leur sont communes, elle impose des conditions nombreuses et détaillées qui réduisent d'autant l'autonomie d'action du bénéficiaire. Cette centralisation rampante annule l'un des avantages majeurs de la structure fédérale, à savoir la possibilité d'expérimenter. Par ailleurs les cantons, en particulier les moins riches, ont tendance à gonfler les projets subventionnés puisqu'ils sont indemnisés en pour-cent de la dépense. Ce mode de faire ne favorise ni l'efficacité de l'action publique ni l'efficience des flux financiers: le respect des dispositions réglementaires prime la réalisation des objectifs et impose un lourd travail administratif ; l'affectation optimale des moyens n'est pas garantie.

Financer la responsabilité

La RPT vise d'abord à clarifier la distribution des tâches entre la Confédération et les cantons et à faire concorder responsabilité et financement. Mais il reste des tâches communes: dix-sept selon le projet de RPT. Prenons l'exemple de l'entretien des forêts. Aujourd'hui la Confédération soutient près de 1800 projets différents. Chacun a été examiné par l'administration cantonale concernée et par l'office fédéral compétent. Et il n'est pas rare qu'un projet puisse bénéficier de plusieurs subventions simultanées, toujours en fonction de son coût. Avec la RPT, l'entretien des forêts fera l'objet d'une approche globale. La Confédération fixera les objectifs stratégiques. Puis elle négociera une convention pluriannuelle de prestations avec chaque canton, convention qui précisera les objectifs particuliers et le montant global de la subvention accordée. Les résultats obtenus seront soumis à évaluation.

De cette manière, les cantons retrouveront à double titre une marge de manœuvre appréciable. D'abord par la négociation des objectifs opérationnels, ensuite par la liberté d'affectation des ressources financières obtenues. D'autre part ce mécanisme doit améliorer l'efficacité de l'action publique, centrée sur des objectifs à atteindre plus que sur des règles à respecter. En dissociant le montant de la subvention de celui de la dépense, il doit aussi stimuler l'efficience des moyens engagés. *jd*

Syndicats

La fusion fait la force

Au congrès fondateur de Bâle, le regroupement syndical, celui d'Unia, a été plébiscité. La réussite arithmétique, celle de l'addition des forces de chaque syndicat, les dizaines de milliers de membres de l'un plus les dizaines de l'autre est accomplie. Reste à passer de l'arithmétique à la dynamique.

Le premier défi est de conserver toutes les forces d'intervention sur le terrain tout en dégageant des moyens importants pour des tâches nouvelles de portée générale. Pour mémoire, rappelons l'insuffisance de la formation des représentants des travailleurs dans la gestion du second pilier, l'absence d'une politique exploitant l'influence que confèrent le placement et la gestion d'une fortune considérable qui est celle des travailleurs eux-mêmes. L'importance de la communication, donc de la presse syndicale, est aussi à prendre en compte par le nouveau syndicat.

De l'ancien régime sont à conserver l'esprit et l'originalité de chaque branche, si manifeste notamment dans l'apport de la FTMH. Or il est à craindre que le patronat ne profite de cette fusion pour prétendre ne plus se lier par des conventions collectives de branche, mais se contenter de discuter des accords d'entreprise. Unia ne pourra que s'opposer à cette tentative: le regroupement des forces syndicales ne signifie pas un affaiblissement du partenariat par branche.

La force numérique peut offrir une tentation d'intervenir prioritairement avec les outils de la démocratie directe. Souvent les syndicats ont tenté d'obtenir par voie d'initiatives populaires ce qu'ils ne pouvaient obtenir par la négociation. Mais cette voie, faute de majorité, s'est révélée infructueuse. On rappelle l'échec de l'initiative sur les 36 heures. On souhaite qu'Unia privilégie le terrain syndical, le recours aux instruments politiques, notamment le référendum qui reste la réponse légitime à l'influence patronale prépondérante sur les décisions gouvernementales. Reste à clarifier dans cette perspective la place dévolue à l'USS dont le rôle fédérateur, notamment en fonction des enjeux politiques, ne paraît plus clairement défini face à un poids lourd comme Unia. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Forum:
Claude Hauser

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch